



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Haute-Yamaska que le Règlement numéro 2021-346 modifiant le règlement numéro 2019-318, tel que modifié, afin de modifier les pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ainsi que les seuils maximaux autorisés a été adopté par le conseil de la MRC le 14 juillet 2021.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de chaque municipalité dont le territoire fait partie de la MRC de La Haute-Yamaska de même qu'au bureau de ladite MRC situé au 76, rue Dufferin, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 15 juillet 2021.

La directrice générale et
secrétaire-trésorière,

(signé)
Johanne Gaouette